



## LOCATION BOX

### CHALLENGE FRANCE ESPAGNE

Je soussigné,

MME / MR .....

TEAM / SOCIÉTÉ .....

ADRESSE.....

CP / VILLE.....

TEL .....

MAIL .....

SOUHAITE RESERVER .....BOX (84 M<sup>2</sup> SOIT 12X7)..... 400€

Du jeudi 26 mai à partir de 18h30, au dimanche 29 mai 2016 à 13h00

**NOMBRE MAXIMUM DE MOTOS PAR BOX : 6 OU 3 EQUIPAGES**

**NOMS DES PILOTES ET CATEGORIES :**

CATEGORIE	N°	NOM	MARQUE MOTO	CATEGORIE	N°	NOM	MARQUE MOTO

REGLEMENT PAR CHEQUE JOINT **A L'ORDRE DE MCPA**

DE ..... € PAR CHEQUE N° .....

**CAUTION DE 300 € / BOX EXIGEE LORS DE LA MISE A DISPOSITION.**

**UNE FACTURE VOUS SERA REMISE DES VOTRE ARRIVEE.**

**La restitution du box devra s'effectuer au maximum 1 heure après l'arrivée de la dernière course.**

**Tout retard au delà de ce délai occasionnera une retenue sur la caution de 50 € les 30 minutes.**

DATE :

SIGNATURE :



La mise à disposition des box est faite à l'issue d'un état des lieux et de la remise de cautions

**L'état des lieux tient compte** de l'état général :

- propreté du sol et du local
- de la présence de matériel mis à disposition : poubelles, tv, extincteurs.....
- du bon fonctionnement des portes et portails
- de l'absence de tout matériel dans et devant le box

**Il est formellement interdit**

- de cuisiner et d'utiliser les box pour de la restauration
- de démonter les grilles sans autorisation
- de modifier les tableaux électriques
- de peindre à l'intérieur des box
- de planter quoi que ce soit au sol ou sur les murs
- de stocker du carburant
- de mettre les pneumatiques usagés dans un container

**Tout matériel apporté devra être remporté.** Pneumatiques, bidons etc.....

**Occasionnera encaissement de la caution :**

- Box non restitué en l'état
- Dégradation constatée
- Disparition d'un téléviseur ou d'un container
- Constat d'abandon de pneumatiques ou bidon dans et à l'extérieur du box ....

**Occasionnera une facturation et règlement immédiat :**

- |                   |       |
|-------------------|-------|
| - Extincteur      | 200 € |
| - Pelle           | 30 €  |
| - Balais          | 50 €  |
| - Petite poubelle | 50 €  |
| - Téléviseur      | 200 € |

**Tranquillité publique**

En dehors des horaires d'ouverture piste et ce jusqu'à 22H, les émissions sonores à l'intérieur des box devront être réduites à leur strict minimum limité au démarrage moteur sans accélération. Au delà de 22H et ce jusqu'à 8H du matin tout démarrage moteur est interdit

**EXCLUSION**

La Direction du Circuit a toute autorité, même dans le cadre d'une Manifestation, pour exclure des infrastructures voire de l'enceinte du Circuit toute personne ou équipe n'ayant pas respecté le présent règlement.